



Cabinet de la Préfète déléguée
pour la défense et la sécurité

Metz, le 9 février 2018

COMMUNIQUÉ DE PRESSE N° 4

ÉPISODE NEIGEUX RESTRICTIONS DE CIRCULATION ET DE STOCKAGE DES POIDS LOURDS DE PLUS DE 7,5 T VENDREDI 9 FÉVRIER 2018

En prévision de l'épisode neigeux qui touche la région Île-de-France et se déplace vers la zone de défense et de sécurité Est, des mesures de restrictions de circulation et de stockage des poids lourds de plus de 7,5 tonnes sont mises en œuvre depuis 5 heures ce matin.

Ces mesures concernent le département de la Marne, sur les axes A4 et RN4, et le département de l'Yonne, sur les axes A5 et A6.

Des aires dédiées ont été ouvertes pour accueillir les camions à hauteur de Fere-Champenoise, Sommesous, Dormans et Sens.

En fonction de l'évolution de la situation, d'autres secteurs et d'autres aires pourraient être concernés par des mesures similaires.

L'accès des poids lourds à la région Île-de-France est interdit, à ce stade, jusqu'au 10 février 12h00.

Il est conseillé d'éviter d'utiliser son véhicule ou d'adopter la plus grande prudence si vous êtes amenés à circuler dans ces secteurs.

Conseils en cas de déplacements

- Soyez prudents et vigilants si vous devez absolument vous déplacer.
- Privilégiez les transports en commun.
- Préparez votre déplacement et votre itinéraire.
- Respectez les restrictions de circulation et déviations mises en place et les consignes données.
- Facilitez le passage des engins de dégagement des routes et autoroutes, en particulier en stationnant votre véhicule en dehors des voies de circulation.
- Réduisez votre vitesse et gardez les distances de sécurité.
- Renseignez-vous sur les conditions de circulation sur le site de www.bison.fute.gouv.fr et sur les conditions météorologiques sur le site de www.meteo.fr.

Contact presse : Valérie MULLER – 07 88 84 80 88



@prefetzoneest

@COZ_EST